



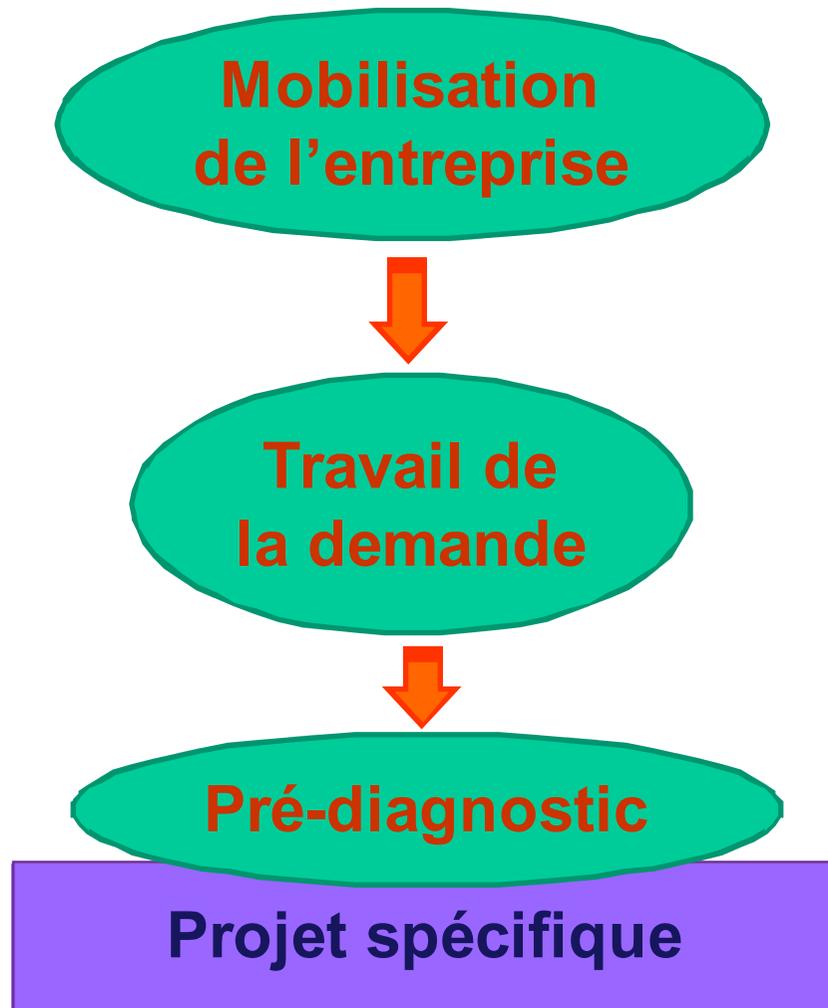
**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Auvergne

Les risques psychosociaux

La prévention

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Auvergne



Travail de la demande

Objectifs :

- 👉 Il s'agit encore de faire que l'action reste centrée sur la santé au travail en évitant la « judiciarisation », la psychologisation, la culpabilisation, l'instrumentalisation.
- 👉 Recueillir de l'information sur l'entreprise, et la santé au travail. Commencer à recueillir de l'information sur les activités de travail dites problématiques.
- 👉 Vérifier l'engagement des différents acteurs pour un éventuel passage à l'étape suivante de pré-diagnostic, pour se représenter le niveau de consensus sur le sujet RPS.

Travail de la demande

Les acteurs impliqués :

- 👉 l'employeur,
- 👉 les représentants des salariés,
- 👉 le médecin du travail,
- 👉 un salarié si sa situation de travail est déjà identifiée à cette étape, et le second salarié impliqué dans un conflit.
- 👉 le fonctionnel de sécurité si il existe.

Travail de la demande

Contenu minimal conseillé :

Il est proche de celui conseillé pour le traitement de l'alerte.

Il comprend des questions sur l'activité de travail potentiellement problématique pour les RPS, même si les acteurs rencontrés (employeur, IRP, préventeur d'entreprise...) ne connaissent pas bien l'activité réelle correspondante : ceci permet de faire comprendre la centration sur le travail du préventeur, et font percevoir à l'acteur qu'une autre analyse que celle centrée sur l'individu est possible dans cette situation.

De plus les informations recueillies à ce niveau peuvent préparer le pré-diagnostic.



Le travail de la demande en cas de RPS

Pré-diagnostic ou analyse de la situation

A réaliser sur l'ensemble des unités ou collectifs de travail pour :

- 👉 Objectiver l'existence des risques psychosociaux
- 👉 Évaluer leur dimension collective et les localiser
- 👉 Faire émerger un consensus sur la présence des RPS dans l'entreprise
- 👉 Juger de l'opportunité d'une démarche diagnostique / intervention proprement dite
- 👉 Préciser le champ d'intervention et finaliser l'engagement de l'entreprise

Pré-diagnostic ou analyse de la situation

Les outils du pré-diagnostic :

- 👉 **Les indicateurs** identifient : les atteintes à la santé, leurs localisation dans l'entreprise,
- 👉 **Les questionnaires de pré-diagnostic** identifient : les atteintes à la santé, leurs localisation dans l'entreprise et les facteurs en cause
- 👉 **Les entretiens observations** identifient : les atteintes à la santé, et ses causes dans l'activité de travail identifiée dans l'entreprise

Pré-diagnostic ou analyse de la situation

Recherche d'indicateurs

de conséquences

A titre d'exemples :

Nb de départ pendant la période d'essai

Taux de défauts qualité

Nombre de préavis de grève

Nb d'AT et de MP

Démissions

Absentéisme

Indicateurs de santé

...

de moyens

A titre d'exemples

Formations professionnelles

Information et communication interne

Réunions planifiées

Entretien annuels

Mobilités internes choisies

Tuteurs

...

de risques

A titre d'exemples :

Travail en horaires atypiques

Travailleur isolé – management éloigné

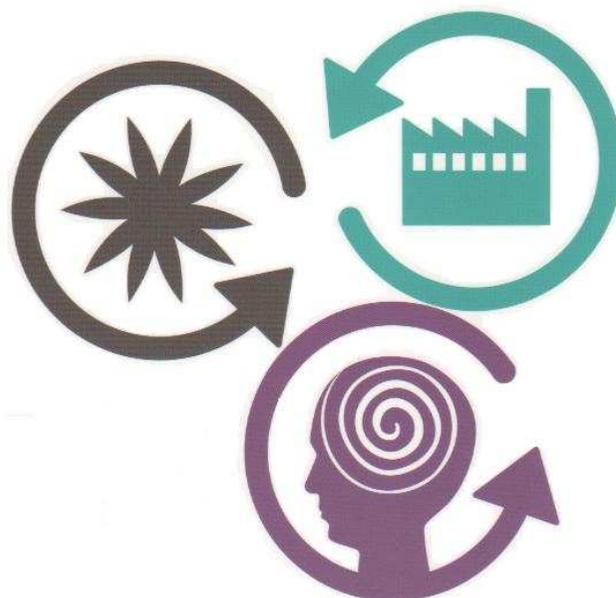
Effectifs intérimaires important

Départs non remplacés

Alerte via la médecine de travail/Chsct

Changement (technologique, organisationnel, de missions etc.)

ED 6012



Dépister
les risques psychosociaux
Des indicateurs pour vous guider

Pré-diagnostic ou analyse de la situation

Les questionnaires de pré-diagnostic sont utilisés pour l'ensemble du personnel de l'établissement.

Quelques questionnaires de pré-diagnostic:

👉 Outil de caractérisation préliminaire d'un milieu de travail au regard de la santé psychologique au travail de l'Institut national de santé publique du Québec

👉 EVREST

👉 Le stress au travail : Guide pour les petites et moyennes entreprises de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

👉 SUVAPRO

Pré-diagnostic ou analyse de la situation

Les entretiens observations sont à mener par des personnes compétentes pour l'ensemble des situations de travail de l'établissement.

Ils comportent une observation du travail réel complétée par les informations donnés par les opérateurs.

Projet spécifique

Constitution d'un groupe « projet »

Diagnostic approfondi

Restitution des résultats

Élaboration d'un plan d'action

Mise en œuvre

Le groupe Projet

➔ Pourquoi un groupe projet ?

- Pour piloter la démarche de prévention
- Pour s'assurer de l'atteinte des objectifs
- Pour associer des représentants du personnel et éventuellement d'autres salariés volontaires

Le groupe Projet

➔ Qui peut participer ?

- Membres représentant la direction
- Représentants du personnel (CHSCT, DP...)
- Acteurs de la santé au travail (Médecin du travail, infirmière, préventeur ...)
- Salariés volontaires (représentatifs et reconnus de tous)

Afin d'être opérationnel, le groupe projet ne doit pas être constitué de plus de 6 à 8 personnes

Le groupe Projet

➔ Quelles sont ses missions ?

- Désigner un animateur/pilote,
- Décider d'un échéancier,
- Élaborer un plan de travail,
- Informer l'ensemble des salariés,
- Préciser les objectifs et les modalités d'intervention éventuelle d'un intervenant extérieur,
- Assurer le suivi des actions et des indicateurs,
- ...

Le diagnostic approfondi

- ➔ Pour mieux évaluer le niveau de souffrance des salariés et objectiver les atteintes à la santé
- ➔ Pour identifier les facteurs de risques psychosociaux
- ➔ Pour repérer les groupes de salariés les plus exposés
- ➔ Il passe par une analyse du travail réel

Le diagnostic approfondi

- ➔ Il doit être réalisé par un spécialiste, le plus souvent extérieur à l'établissement (réseau auvergnat de consultants en prévention des RPS)
- ➔ En utilisant des outils validés :
 - Questionnaires
 - Analyses de postes de travail
 - Entretiens collectifs et/ou individuels
 - ...
- ➔ Il doit être précédé d'une information à l'ensemble du personnel par le groupe projet éventuellement accompagné par le spécialiste
- ➔ Les modalités d'intervention du spécialiste doivent être consignées dans un cahier des charges

ED 6070



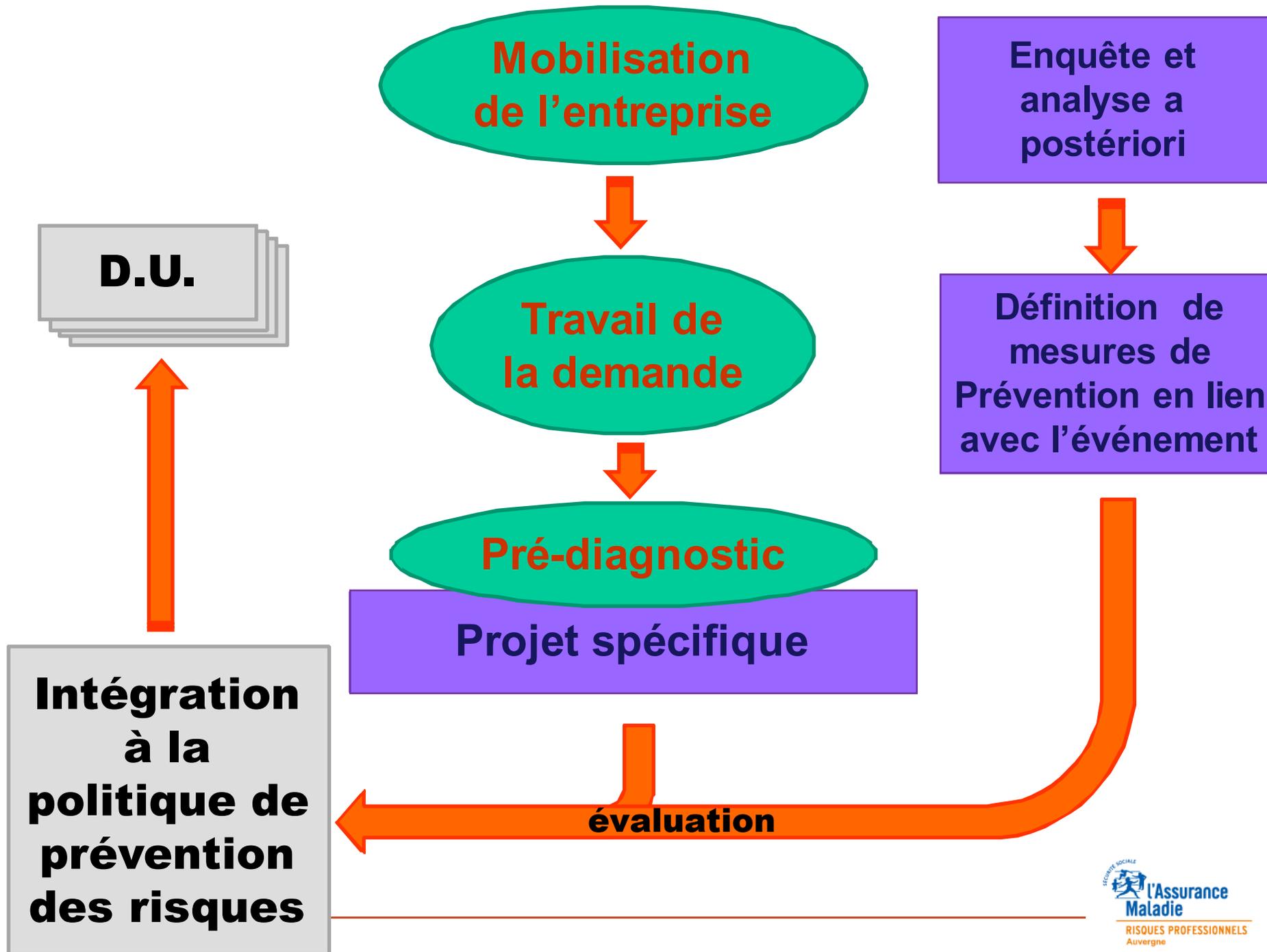
La restitution des résultats

- ➔ Par l'intervenant au groupe projet puis éventuellement à la direction,
- ➔ Par le groupe projet à l'ensemble du personnel éventuellement avec l'aide de l'intervenant

La restitution des résultats doit se faire physiquement et pas uniquement par l'envoi ou l'affichage d'un rapport écrit,

Élaboration du plan d'actions

- **Fait sur la base des résultats du diagnostic approfondi**
- **La proposition doit être faite par le groupe projet :**
 - ☞ **il peut se faire aider par des salariés du secteur concerné**
 - ☞ **certaines actions peuvent être délégué par le groupe projet à des sous-groupe de travail**
 - ☞ **toujours en lien avec le CHSCT**
- **La décision de sa mise en œuvre est prise par la direction**
- **Le plan d'action doit être intégré dans la démarche générale de prévention des risques professionnelles de l'entreprise**



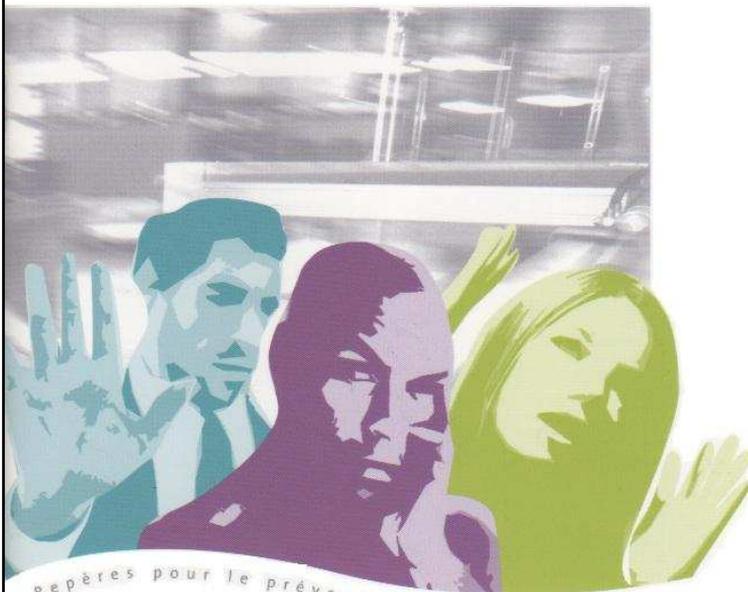
Intégration à la politique de prévention de l'entreprise

Les mesures de prévention et les plan d'actions doivent être intégrés dans la politique de prévention des risques professionnels de l'entreprise et formalisés dans l'évaluation des risques.

Et l'entreprise doit définir une politique d'action de prévention RPS au quotidien en organisant :

- 👉 les remontées d'informations et leur analyse sur les situations difficiles,**
- 👉 les prises de décisions sur ces situations, qui intègrent au mieux les acteurs et les structures existantes.**

ED 6011



Repères pour le préventeur en entreprise



Stress au travail

Les étapes d'une démarche
de prévention